

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 26 mars 2021

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusée : Mara PHILIP

Procuration : Corinne DRUHET à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Sylvain BOUVIER

Arrivée de Sandrine RAVET à 19h30

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2021 est approuvé.

Délibération N°29 : Compte Administratif 2020 – Commune

Après présentation du compte administratif de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°30 : Compte Administratif 2020 – Centre International de Rencontres

Après présentation du compte administratif du Centre International de Rencontres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°31: Compte Administratif 2020 – Centre Aquatique

Après présentation du compte administratif du Centre Aquatique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°32 : Compte Administratif 2020 – Eau et Assainissement

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°33 : Compte Administratif 2020 – Gendarmerie

Après présentation du compte administratif de la Gendarmerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°34 : Compte Administratif 2020 – Lotissement ex Challessin

Après présentation du compte administratif du Lotissement ex Challessin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°35: Compte Administratif 2020 – Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines

Après présentation du compte administratif du Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

Délibération N°36 : Approbation des Comptes de Gestion 2020 – Commune et budgets annexes (Centre Aquatique, CIR, Eau et Assainissement, Gendarmerie et Lotissements)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°37 : Affectation du résultat 2020 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

4 270 692,96 euros au compte 1068

Délibération N°38 : Affectation du résultat 2020 – Centre international de rencontres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

604 689,40 euros au compte 1068

Délibération N°39 : Affectation du résultat 2020 – Centre aquatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

913 624,43 euros au déficit à reporter

Délibération N°40 : Affectation du résultat 2020 – Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

144 323,62 euros au déficit à reporter

Délibération N°41 : Affectation du résultat 2020 – Gendarmerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

352 278,60 euros au compte 1068

19 004,61 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°42 : Affectation du résultat 2020 – Lotissement ex Challessin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

495 000,97 euros au compte 1068

Délibération N°43 : Budget primitif 2021 - Commune

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 8 896 385,65 €

- section d'investissement : 10 827 582,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif principal Commune.

Délibération N°44 : Budget primitif 2021 - Centre International de Rencontres

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 876 656,87 €
- section d'investissement : 1 164 064,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe CIR.

Délibération N°45 : Budget primitif 2021 - Centre Aquatique

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 2 847 688,68 €
- section d'investissement : 440 564,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Centre aquatique.

Délibération N°46 : Budget primitif 2021 - Service de « Eau et Assainissement »

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 690 807,53 €
- section d'investissement : 408 338,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Eau et assainissement.

Délibération N°47 : Budget primitif 2021 - Gendarmerie

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 692 170,40 €
- section d'investissement : 827 749,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Gendarmerie.

Délibération N°48 : Budget primitif 2021 - Lotissement ex Challessin

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 343 762,52 €
- section d'investissement : 1 737 257,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement ex Challessin.

Délibération N°49 : Budget primitif 2021 - Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 060 653,08 €
- section d'investissement : 919 643,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines.

Délibération N°50 : Remboursement de frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de formation d'un agent pour la somme de 500 € dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération N°51 : Remboursement de frais de déplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de carburant avancés par un agent pour un montant de 25,59 €.

Délibération N°52 : Adoption de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Délibération N°53 : Loyer local commercial 829 rue Claires Fontaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 500,00 € TTC à compter du 1^{er} mai 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°54 : Acquisition parcelle cadastrée anciennement section E n°568 p - Propriété SCI Le Bochet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir pour partie la parcelle cadastrée anciennement section E n° 568, pour une superficie d'environ 3 004 m², avec bâti, sise en zone 2AU, rue du Grand Gaillot, propriété SCI Le Bochet, au prix de 160 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°55 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2021/18 du 17/03/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de SUFFIXE pour le contrat de maintenance des casiers vestiaires au centre aquatique pour un montant de 1 475,00 € HT/an.
- Décision n°2021/19 du 19/03/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de SOCATRA pour les travaux de réfection de chaussée et réalisation de trottoir en béton désactivé au chemin du Grand Gaillot pour un montant de 30 945,91 € HT.

Délibération N°56 : Rythmes scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de maintenir un rythme scolaire à 4 jours avec les mêmes horaires et charge Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil régional au titre du transport scolaire.

Délibération N°57 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne et donne acte au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat.

Délibération N°58 : Contrat de prêt Caisse Française de financement local

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de financement telle qu'elle a été renégociée et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt.

Délibération N°59 : Création d'un complexe sportif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat (DSIL), de l'Union européenne, de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, de la Fédération Française d'Athlétisme, du comité de l'Ain, de la Fédération Française de Football Amateur et valide le plan de financement tel qu'il a été présenté.

La séance est levée à 21h45.

La prochaine séance est fixée au vendredi 9 avril 2021 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 30 mars 2021

Le Maire,



Marcel JACQUIN